



RESOLUTION DU CONSEIL NATIONAL DES BARREAUX

**REFORME DE LA PROCEDURE DE SAISIE
IMMOBILIERE**

Adoptée par l'Assemblée générale du 14 octobre 2022

* *

Le Conseil national des barreaux, réuni en assemblée générale du 14 octobre 2022,

CONNAISSANCE PRISE du rapport du groupe de travail de la commission des règles et usages sur la réforme de la procédure de saisie immobilière ;

CONNAISSANCE PRISE des propositions de réforme communiquées par l'Association des Avocats Praticiens des Procédures et de l'Exécution (AAPPE) ;

CONSTATE que ces propositions répondent parfaitement à l'ambition de la DACS de simplifier la procédure et d'alléger le travail du juge et des greffes dans la droite ligne des préconisations du rapport des Etats-Généraux de la Justice ;

SOULIGNE la nécessité pour la profession d'avocat de proposer dans les meilleurs délais une réforme de la procédure de saisie immobilière ;

EN CONSEQUENCE,

Donne mandat au Président, au Bureau et à la Commission des Règles et Usages du Conseil national des barreaux de poursuivre les discussions avec la Chancellerie sur les orientations de la réforme de la procédure de saisie immobilière telles qu'elles sont proposées dans le présent rapport.

* *

Fait à Paris, le 14 octobre 2022